

SOL COMTOIS ENR

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE VAL D'EPY (JURA)

COMPLEMENTS AU DOSSIER D'EXAMEN
AU CAS PAR CAS



Novembre 2024

SEM **EnR**
Citoyenne

GR O U P E
SH²

Contexte.....	3
Réponses aux compléments demandés	4
Calendrier prévisionnel des travaux	4
Occupation actuelle du sol	4
Remise en état de la décharge.....	5

Contexte

SOLCOMTOIS EnR a déposé le 22 novembre 2024 une demande d'examen au cas par cas relative à une installation photovoltaïque au sol d'une puissance inférieure à 1 MWC qu'elle projette d'installer sur le terrain d'une ancienne décharge communale, sur la commune de Val d'Epy, dans le Jura.

Par courriel du 26 novembre 2024, l'autorité environnementale demande des compléments qu'il convient de produire pour poursuivre l'instruction de la demande. C'est l'objet de la présente note complémentaire.

Réponses aux compléments demandés

CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Ce type de chantier est généralement prévu pour une durée de 6 mois mais peut varier selon les approvisionnements de matériel notamment.

A Val d'Epy, il est prévu un calendrier de travaux du type :

- Septembre 2025 :
 - o Lancement du chantier,
 - o Débroussaillage, pose de la clôture, aménagement de la piste (3 à 4 semaines),
- Octobre à décembre 2025 :
 - o Tranchées et pose du raccordement électrique interne (3 à 4 semaines),
 - o Montage des structures porteuses (4 à 6 semaines),
 - o Pose des modules photovoltaïques (4 à 6 semaines),
- Janvier 2026 :
 - o Implantation du poste électrique (1 à 2 semaines),
 - o Raccordement électrique externe (durée selon ENEDIS),
- Février 2026 :
 - o Tests et mise en service

Ce calendrier prévisionnel est susceptible d'évoluer selon le délai d'obtention des autorisations administratives (urbanisme, raccordement, etc) mais, comme indiqué dans la note de présentation du projet, les travaux de préparation du site ne seront pas menés pendant la période de sensibilité pour les espèces (avril à juillet).

OCCUPATION ACTUELLE DU SOL

Comme indiqué dans la note de présentation du site et du projet, la parcelle concernée par l'implantation de l'installation photovoltaïque ne fait actuellement l'objet d'aucun usage. Le terrain ne présente aucune occupation et c'est pourquoi la commune, propriétaire du terrain, cherche à le valoriser par l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

REMISE EN ETAT DE LA DECHARGE

L'historique de l'activité de décharge a été dressé à partir de la fiche BASIAS citée dans la note de présentation du site et du projet.

En complément, la DREAL a été consultée en novembre 2024 pour disposer de l'ensemble des éléments disponibles concernant la législation sur des installations classées sur la parcelle d'implantation. La DREAL a répondu que « les bases de données recensant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement connues de [ses] services ne comportent aucune correspondance avec le nom, la parcelle ou l'adresse » transmis. Aucun arrêté préfectoral autorisant ou réglementant le fonctionnement de la décharge n'est disponible.